

SEANCE du 26 février 2018

Approbation de la délibération D_2018_2_1 prise le 22 février 2018 par le Syndicat Intercommunal Scolaire portant préparation du plan de transport des élèves année scolaire 2018/2019 modifiant la délibération D_2018_1_4.

Le Conseil adopte la délibération prise par le conseil syndical intercommunal Scolaire qui a décidé

- Le maintien du plan de transport 2017/2018 jusqu'à l'ouverture du groupe scolaire à Vany au cours de l'année scolaire 2018/2019.
- A compter de l'ouverture du nouveau groupe scolaire à Vany, 7, chemin du Préchy, la modification du RPI avec la mise en place d'un transport scolaire adapté.

Sachant que les horaires du nouveau groupe scolaire définis sont :

8h30 – 12h00 et 14h00 – 16h30,

le Conseil Syndical sollicite la modification du circuit avec un bus aller le matin, 1 retour-aller à la pause méridienne et un retour le soir avec l'itinéraire suivant :

VOYAGE ALLER		VOYAGE RETOUR	
Localité desservie	Point d'arrêt	Localité desservie	Point d'arrêt
Servigny	Mairie-Ecole	Vany	Ecole
Poixe	TIM	Malroy	Mairie-Ecole
Vrémy	Abreuvoir	Villers l'Orme	Arrêt TCRM
Failly	Eglise	Failly	Eglise
Villers l'Orme	Arrêt TCRM	Vrémy	Abreuvoir
Malroy	Mairie-Ecole	Poixe	TIM
Vany	Ecole	Servigny	Mairie-Ecole